

COMMUNIQUE DU BUREAU DIRECTEUR DU CDRMLVB

Les clubs affiliés au Comité du Rhône Métropole de Lyon de Volley-Ball, réunis en AG ce 25/09/2017, ont arrêté les décisions suivantes, à la majorité des présents, et après avoir pris connaissance d'un certain nombre de dysfonctionnements institutionnels et financiers au sein du CDRMLVB :

1 – Il est demandé au Bureau Directeur du CDRMLVB de faire établir un état précis de la situation financière (bilan et compte de résultat entre autres) avant le mois de décembre 2017 ;

2 – il est demandé au Bureau Directeur du CDRMLVB d'exiger par courrier recommandé adressé à l'ancien trésorier la restitution de l'intégralité des documents comptables du Comité depuis 2008 ;

3 – Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de faire signer une reconnaissance de dettes personnelle à l'ancien Trésorier au titre des chèques émis depuis le compte du Comité pour des motifs non justifiés (courrier à envoyer en recommandé avec AR) ;

4 – Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de faire appel à une aide juridique pour mettre en place les procédures légales qui s'imposeraient afin de préserver les intérêts du Comité, de ses salariés et de ses élus.

5 - Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de prendre un RDV avec la Présidence de la FFVB à des fins informatives

6 - Il est demandé au Bureau Directeur du CRDMLVB de communiquer régulièrement auprès des GSA sur les avancées du dossier financier, dans un souci de transparence totale.

P/O le Bureau Directeur Départemental,

Le secrétaire Général

PE PEQUEY